Coin satirique

La batterie qui ne se recharge pas

Au rayon des inventions ratées : la batterie externe pour smartphones... non rechargeable. Ou comment un objet réutilisable devient cher et jetable.

Batterie externe jetable pour smartphone

Il est 7h30, vous venez de quitter votre doux foyer, vous sortez votre smartphone de votre poche et là, catastrophe ! Il est presque vide. Peut-être n'auriez-vous pas dû shazamer frénétiquement ce matin pour voir quelle chanteuse a interprété le générique de la Reine des Neiges. [1] Que faire si vous avez vraiment besoin du téléphone ? Impossible d'attendre d'arriver au boulot pour le recharger. Et puis vous avez oublié votre chargeur en plus. L'idée de quémander à vos collègues un chargeur compatible vous tétanise déjà.

Heureusement, quelqu'un a pensé à cet épineux problème et a inventé la batterie de secours.

Trop bien. Vous chargez votre téléphone. Enfin, vous le chargez à 60% parce qu'après, la batterie de secours est vide. [2]

Et une fois le téléphone rechargé ?

Vous jetez la batterie évidemment (quelle question). Parce qu'elle est RECYCLABLE, donc vraiment où est le problème, hein, on se le demande.

Hop, 7,90€ et un déchet dangereux partis au recyclage après une utilisation de quelques

dizaines de minutes seulement. Le progrès, c’est beau.

Ceci n’est pas une fiction. Quelqu’un a vraiment trouvé qu’inventer une batterie jetable est une bonne idée. Il doit y avoir des cours pour ça. Ou un entraînement. C’est pour gagner au concours du produit le plus inutile du monde, sans doute.

Parce c’est tout de même le principe de base de la batterie, d’être rechargeable !

Alors vous pourriez vous demander en quoi c’est différent d’une pile jetable. On utilise bien des piles jetables dans plein d’appareils, en quoi cette batterie jetable serait-elle plus problématique ? Eh bien une pile jetable, au moins, ça peut servir pour des appareils qui demandent très peu d’énergie pendant longtemps, comme une télécommande. Donc des utilisations où l’achat d’une pile rechargeable ne se justifie pas forcément (même si on peut très bien les utiliser aussi pour ces usages[3]).

Mais surtout, et c’est là le plus beau, il existe des batteries de secours réellement rechargeables et d’une capacité supérieure. Ça s’appelle des « power bank » et pour les moins chers, c’est vendu… au même prix que celle à usage unique !

Donc la batterie jetable est chère, polluante et inutile. Mais quelqu’un a pensé à ça. Et d’autres se sont dit que ça allait être une bonne idée. C’est fou non ?

Vous me direz qu’on a bien inventé l’appareil photo jetable, les microbilles de plastique dans les cosmétiques ou le clavier sans fil dont la batterie n’est pas remplaçable.

Finalement, la batterie jetable s’inscrit dans une certaine logique.

Bonne nouvelle cependant : le produit semble en voie de disparition. Et les commentaires acerbes qu’on trouve sur les sites qui le vendent encore nous rassurent quant au non intérêt qu’il suscite.

On attend avec impatience le luminaire dont on ne sait pas changer les lampes.

Ah zut, ça existe déjà. [4]

---

[1] Oui, je sais. Désolé. Mais moi aussi je l’ai en tête maintenant.

[2] Ça ne charge même pas un téléphone à 100%, le fabricant parle de 60% d’autonomie supplémentaire. Ce qui est logique : ladite « batterie » ayant une capacité de 1000 mAh contre 5000 pour une rechargeable pas chère. Parler de capacité pour des mAh est incorrect, mais il n’y a pas de voltage indiqué pour la batterie jetable. Une batterie Lithium-ion de 5000 mAh a une capacité de plus de 18 Wh (3,7x5). Pour en savoir plus : un article sur Tom’s Hardware.

[3] Même si objectivement, les piles rechargeables actuelles s’utilisent pour tout, même pour des télécommandes. Disons qu’une pile jetable se justifiera pour des appareils qui utilisent des piles boutons ou pour une télécommande peu utilisée, un thermomètre électronique à une seule pile (souvent les chargeurs de base ne rechargent que par

paire)…

[4] Plein de luminaires LED ont des LED non remplaçables dites « intégrées ». Durée de vie fixée, produit jetable. Heureusement, si c'est le cas, cela doit obligatoirement être indiqué sur l'étiquette énergie du luminaire.